

N° 06-0097

**Composition du Conseil Economique et Social Régional
Arrêté modificatif n° 17**

**LE PRÉFET
DE LA RÉGION LANGUEDOC-ROUSSILLON
PRÉFET DE L'HÉRAULT**

VU l'arrêté préfectoral n° 01-1088 du 24 octobre 2001 relatif à la composition nominative du Conseil Economique et Social Régional ;

VU la décision du Bureau régional de l'Union régionale CFTC en date du 3 décembre 2005 ;

SUR proposition de M. le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 - L'article 1^{er} de l'arrêté susvisé est modifié ainsi qu'il suit :

DEUXIÈME COLLÈGE : REPRÉSENTANTS DES ORGANISATIONS SYNDICALES REPRÉSENTATIVES DES SALARIÉS (30 sièges)

II.4 2 représentants désignés par l'Union Régionale CFTC

M. Jean Pierre FERNANDEZ Retraité

M. Henri NURY Secrétaire Général de l'Union Régionale CFTC

ARTICLE 2 - Le Secrétaire général pour les affaires régionales est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région Languedoc-Roussillon et des cinq préfectures de département de la région.

Fait à Montpellier, le 1^{er} février 2006

Le Préfet,

Michel THÉNAULT

0191

N° 06-0133

**Composition du Conseil Economique et Social Régional
Arrêté modificatif n° 18**

**LE PRÉFET
DE LA RÉGION LANGUEDOC-ROUSSILLON
PRÉFET DE L'HÉRAULT**

VU l'arrêté préfectoral n° 01-1088 du 24 octobre 2001 relatif à la composition nominative du Conseil Economique et Social Régional ;

VU la correspondance de l'Union Professionnelle Artisanale en date du 23 janvier 2006 ;

SUR proposition de M. le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 - L'article 1^{er} de l'arrêté susvisé est modifié ainsi qu'il suit :

PREMIER COLLÈGE : REPRÉSENTANTS DES ACTIVITÉS NON SALARIÉES (30 sièges)
--

I.9 3 représentants désignés par l'Union Professionnelle Artisanale Régionale (UPA) du Languedoc-Roussillon

M. Jean-Claude NADAL
M. Alain RIZO
M. Jean VAQUIE

ARTICLE 2 - Le Secrétaire général pour les affaires régionales est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région Languedoc-Roussillon et des cinq préfectures de département de la région.

Fait à Montpellier, le 1^{er} mars 2006

Le Préfet,

Michel THÉNAULT

0192